

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

Rectificatif suite à une erreur matérielle

SEANCE DU 25 JUIN 2024

N°2024/36 Rectifiée le 23/03/2026

DOMAINE ET PATRIMOINE – EAU POTABLE- Convention de servitude de canalisation d'eau potable et Indemnisation de dommages de travaux sur parcelle agricole – ZH₂ ZH13 (Cuverville-sur-Yères)

L'an deux mille vingt-quatre le mardi 25 juin, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis, salle polyvalente de la commune de Bailly-en-Rivière, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	34	40

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	25	8

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT (Baromesnil) M.BORDJI G.BOIVIN (S) (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET (Douvrend-services AEP et ANC) S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) C.ROUSSEL P.DOLIQUE (Incheville) J.LECOURT (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL C.GEST(S) (St-Rémy-Boscrocourt) S.KLAES S.POILLY (S) (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) A.JOIN (Melleville) M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX (Sept-Meules) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : D.DUBUC à M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN, G.DEBEAURAIN à A. TROUessin (Criel-sur-mer) M.DUMONCHEL à J.LECOURT (Londinières) J.M.BEAURAIN (St-Ouen-sous-Bailly) à J.COULOMBEL, F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) à P.MERLIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) F.BOCLET M.RENOIRE (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM (Etalondes) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) G.DECAYEUX E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) P.RECOULES (Melleville) D.LELONG (Le Mesnil-Réaume) M.RASSE C.RODIER (Millebosc) D.BLANCHE (Monchy-sur-Eu) J.BEAUVAL G.FECAMP (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) B.ALIX (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Christine MERLIN

Date de publicité de l'avis de convocation : 19/06/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/36 Rectifiée le 23/03/2026

DOMAINE ET PATRIMOINE – EAU POTABLE- Convention de servitude de canalisation d'eau potable et Indemnisation de dommages de travaux sur parcelle agricole – ZH2 ZH13 (Cuverville-sur-Yères)

Le Syndicat a réalisé, à Cuverville-sur-Yères (hameau de Rougecamp) des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre de la 90^è tranche. La nouvelle canalisation a été posée en partie sur un terrain privé.

Il est proposé au Comité Syndical de signer la convention de servitude correspondante avec le propriétaire du terrain, qui consent au profit du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux-Nord-Est, un droit de passage de la canalisation souterraine d'eau potable sur son terrain. Ce passage s'exerce sur les parcelles sises, Commune de Cuverville-sur-Yères, cadastrées Section ZH numéro 13 et ZH numéro 2.

Par ailleurs, les travaux ont engendré des dommages sur la parcelle agricole. Il est proposé d'indemniser l'exploitant selon le barème d'indemnisation 2022-23 pour les dommages causés aux cultures et aux fonds de terre par les travaux de construction de canalisation de gaz ou d'eau potable, pour la région Normandie de la chambre d'agriculture. Pour le blé, cela représente 8 319 € par hectare pour l'indemnisation de perte de récolte, le déficit sur récoltes suivantes, une reconstitution de fumure et une remise en état soit 0.8319 €/m². La surface impactée est de l'ordre de 250 ml X 5 m, soit 1250 m².

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de :

- **autoriser** le Président ou un Vice-Président à signer une convention de servitude relative au passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles, sises Commune de Cuverville-sur-Yères, cadastrées Section ZH numéro 13 et ZH numéro 2 avec le propriétaire du terrain. L'acte sera passé en la forme administrative.
- **accepter** d'indemniser l'exploitant agricole de la parcelle ayant subi des dommages liés aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable conformément au barème d'indemnisation 2022-23 de la chambre d'agriculture.
- **autoriser** le Président à signer tout document afférent à cette indemnisation, et à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré le 25 juin 2024

Rectifié le 23/03/2026

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr